

*ASSOCIATION VOIX DES
FEMMES*

*RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE 2016*

Juillet 2017

SOMMAIRE**RAPPORT GENERAL****ETATS FINANCIERS AU 31/12/2016**

- BILAN	1-2
- ETAT DE RESULTAT	3
- NOTES AUX ETATS FINANCIERS	4-11



RAPPORT GENERAL

MESSIEURS ET MESDAMES LES ADHERENTS DE L'« ASSOCIATION VOIX DES FEMMES »

OBJET : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « **L'Association Voix Des Femmes** » arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport.

Les états financiers ci-joints, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, font apparaître un total bilan net de 85 063 DT et un excédent des produits sur les charges de l'exercice s'élevant à 9 771 DT.

1. Responsabilité du Comité Directeur pour l'arrêté des états financiers

Le Comité Directeur de l'association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

3. Justification de l'opinion avec réserves

Sur la base de notre audit, les états financiers ci-joints annexés appellent de notre part les réserves suivantes :

- 1- L'association ne tient pas un état de suivi de caisse pour la période allant du 01/01/2016 au 30/04/2016, aussi aucun inventaire physique de caisse n'a été effectué au 31/12/2016. Cette situation, ne permet pas de recenser exhaustivement les mouvements de la caisse et de se prononcer sur les soldes arrêtés à cette date. En outre le compte caisse « 53110004 » présente un solde anormalement créditeur au 31/12/2016.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve des points exprimés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « **l'Association Voix Des Femmes** » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Notes en post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que l'article 39 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations, prévoit que « les normes comptables spécifiques aux associations sont fixées par arrêté du ministre des finances ». En l'absence d'une norme comptable spécifique promulguée, les états financiers de l'exercice 2016 ont été préparés sur la base d'un projet de cette norme.

6. Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur.

L'art 38 du Décret-loi 88-2011 portant organisation des associations prévoit : « toutes les transactions financières de recette ou de dépense de l'association, sont effectuées par virements ou chèques bancaires ou postaux si leur valeur dépasse 500 DT ». Toutefois, l'association n'a pas respecté cette limite légale dans ses transactions financières.

Tunis, le 20 Juillet 2017

SYNERGIE AUDIT ET CONSEIL

Synergie Audit & Conseil
Sofiane CHARI
17 Rue El Hassan et El Hussein
El Menzah IV, 1004 Tunis
Tél: 71 236 131 / Fax: 71 750 370
MF 1165198A/A/M/000

**ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31/12/2016**

Association voix des femmes

BILAN ARRETE AU 31/12/2016

(Exprimé en Dinars)

Actifs	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Liquidités et équivalents de liquidités	2.1	69 934	50 724
Placements et autres actifs financiers			
Autres actifs courants	2.2	1 889	1 889
Créances et comptes rattachés			
Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
Immobilisations financières		2 500	
Moins : Provisions IF			
<i>Immobilisations financières nettes</i>		<u>2 500</u>	
Immobilisations corporelles	2.3	24 185	14 127
Moins : Amortissements IC		- 13 444	- 10 470
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		<u>10 741</u>	<u>3 656</u>
Immobilisations incorporelles			
Moins : Amortissements II			
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>			
TOTAL DES ACTIFS		85 063	56 269

Association voix des femmes

BILAN ARRETE AU 31/12/2016

(En Dinars Tunisiens)

Passifs et Actifs Nets	Notes	31/12/2016	31/12/2015
PASSIFS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		6 300	
Autres passifs courants		16 905	7 421
Fournisseurs et comptes rattachés	3.1	12 753	9 514
Provisions			
Apports reportés			
Autres passifs non courants			
Concours bancaires et autres passifs financiers			
Emprunts			
Total des Passifs		35 958	16 935
ACTIFS NETS			
Dotations			
Apports affectés à des immobilisations			
Subventions d'investissement			
Autres actifs Nets			
Réserves			
Excédents ou Déficits reportés		39 334	126 352
Excédents ou Déficits de l'exercice		9 771	- 87 019
Total des actifs Nets		49 105	39 334
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		85 063	56 269

Association voix des femmes

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2016 (En Dinars Tunisiens)

PRODUITS D'EXPLOITATION	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS			
Inscriptions, cotisations, manifestations et Subventi	4.1.	416 554	132 190
Apports non monétaires			
Autres apports			
Produits des placements			
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
Autres gains		215	4
Total des produits		416 769	132 194
CHARGES			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements		18 367	17 180
Charges du personnel		44 796	41 446
Dotations aux amortissements et aux provisions		2 974	2 671
Autres charges courantes	4.2.	325 181	157 915
Charges financières nettes			
Subventions accordés		15 679	
Total des charges		406 997	219 213
Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		9 771	- 87 019

**NOTES AUX ETATS
FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2016**

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1-1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association Aswat Nissa - en français Voix des Femmes- créée en 2011 et basée à Tunis, est une association inclusive qui plaide pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques en encourageant les femmes tunisiennes à porter leur voix et prendre la place qui leur revient sans la vie politique.

1-2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l' « Association Voix Femmes », arrêtés au 31/12/2016, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

* *Le bilan* fournit l'information sur la situation financière de l'association et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les passifs et les actifs nets.

* *L'état des produits et des charges* fournit les renseignements sur la performance de l'association.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan et l'état des produits et des charges ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

1-3. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de l'Association Voix Des Femmes arrêtés au 31/12/2016, sont établis et présentés en respect des recommandations des Normes Comptables Tunisiennes en vigueur, ainsi que le projet de la norme comptable spécifique aux associations.

Aucune divergence significative n'existe entre les Normes Comptables Tunisiennes et les principes comptables retenus par l'association pour l'élaboration de ces états.

1-4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'élaboration de ses états financiers au 31/12/2016, l'association a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

En plus de l'adoption de la convention du coût historique, les principes résultant des **conventions comptables** prévues par le cadre conceptuel sont utilisés pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes correspondantes.

2. NOTES RELATIVES A L'ACTIF

2-1. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent, au 31/12/2016 un solde de 69 934 Dinars, contre un solde 50 724 Dinars au 31/12/2015 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
BIAT BQ 1	39 194	37 359
BIAT BQ 2		12 360
BIAT BQ 3	26 806	
Caisse Monnaie locale 1	1 041	1 005
Caisse Monnaie locale Search	455	
Caisse Monnaie locale KVINNA	2 439	
<i>Total</i>	<i>69 934</i>	<i>50 724</i>

2-2. AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présentant au 31/12/2016 un solde de 1 889 Dinars, ce solde n'est pas mouvementé en 2016, c'est le même solde que celui de 2015.

2-3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif du bilan au 31/12/2016 sont celles qui répondent aux critères de classement établis par la Norme Comptable n°5.

Elles sont initialement évaluées à leurs coûts d'acquisition. Sont inclus dans le coût, le prix d'achat, les droits et taxes supportés par l'entreprise et les autres frais directs engagés pour mettre le bien à l'état et à l'endroit où il se trouve.

La méthode d'amortissement des immobilisations corporelles, adoptée par l'association est l'amortissement constant (linéaire) qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilisation du bien.

Les immobilisations sont amorties linéairement à compter du jour de leur mise en exploitation

Le montant brut de ces postes s'élève, au 31/12/2016 à 24 185.226 Dinars, Il se détaille comme suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2016*Tableau d'amortissement au 31/12/2016*

Compte	Catégorie	Taux d'amort	Date d'acq	VB 31/12/2016	Dotation 2016	AMORT CUMULE AU 31/12/2016	V.C.N au 31/12/2016
21320000	Equipement de bureau	20%	01/01/12	2 323	465	2 323	0
21320001	Equipement de bureau	20%	07/06/12	290	58	265	25
21320002	Equipement de bureau	20%	19/07/12	1 288	258	1 147	141
21320003	Equipement de bureau	20%	27/12/13	190	38	114	76
21320004	Equipement de bureau	20%	27/12/13	194	39	117	77
21320005	Equipement de bureau	20%	27/12/13	117	23	71	47
21320006	Equipement de bureau	20%	27/08/14	255	51	120	135
21320007	Equipement de bureau	20%	27/08/14	195	39	91	104
21320008	Equipement de bureau	20%	29/07/15	789	158	225	564
21320009	Equipement de bureau	20%	30/07/15	338	68	96	242
21320000	Equipement de bureau	20%	27/05/16	1 750	209	209	1 541
21320000	Equipement de bureau	20%	28/03/16	3 400	518	518	2 882
TOTAL				11 129	1 923	5 295	5 834
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	01/01/12	1 099	0	1 099	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	14/06/12	1 956	0	1 956	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	19/06/12	2 084	0	2 084	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	23/11/13	1 249	373	1 249	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	23/12/13	722	235	722	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	23/12/13	508	166	508	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	31/12/13	280	93	280	0
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	12/03/15	250	83	150	99
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	29/12/16	332	1	1	331
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	08/12/16	1 195	25	25	1 170
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	15/12/16	145	2	2	142
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	29/12/16	332	1	1	331
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	29/11/16	409	12	12	397
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	29/12/16	651	1	1	649
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	08/12/16	1 195	25	25	1 170
21830000	Matériel de bureau & informatique	33%	02/11/16	651	35	35	616
TOTAL				13 056	1 051	8 149	4 907
	TOTAUX			24 185	2 974	13 444	10 741

3. NOTES RELATIVES AUX PASSIFS

3-1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHEES

Cette rubrique présentant au 31/12/2016 un solde Créiteur de 12 753 Dinars contre 9 514 Dinars au 31/12/2015.

4- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES

4-1. INSCRIPTIONS, COTISATIONS, MANIFESTATIONS ET SUBVENTIONS

Ce poste totalise, au 31/12/2016 un solde de 416 554 Dinars, correspondant à la somme des entrées de fond de l'association courant l'année contre un solde de 132 190 Dinars au 31/12/2015.

4-2. AUTRES CHARGES COURANTS

Cette rubrique totalise, au 31/12/2016 un solde de 325 181 Dinars, contre un solde de 157 915 Dinars au 31/12/2015 elle s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Divers Locations	38 842.116	8 774.000
Entretien et Autres Services Extérieurs	14 381.951	3 059.497
Divers Honoraires	120 904.551	56 367.484
Déplacements Missions et Receptions	147 625.516	88 444.645
Frais Postaux et TELECOM	2 575.570	841.277
Autres Charges	64.753	
Services Bancaires	786.135	427.915
Total	325 181	57 779